

DNS12

45

ICTR-99-52-  
PRO. EXH. P107/95-  
TENDERED 01/15/2002  
FW 02: MUSAIDA

ICTR-98-41-T  
Exh. DNS12  
Tendered on: 25/11/2002.

Rec in Court  
12:00 P.M.  
20/09/02

#2TSD002

0306-9

Kangura linked  
to official  
sources

SECRET

REC-1005/2/91

2/6  
CG. AFFIEN

NOTICE: If the film image is less clear than this notice, it is due to the quality of the document being filmed

NOTE A ON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Objet : Note conjointe n° 034/91 du 22 décembre 1990 préparée à votre intention par le Chef du S.C.R.

L'analyse faite par le Chef du S.C.R. me semble partielle ou incomplète, car je constate que l'auteur s'est contenté seulement de disséquer les effets en laissant de côté leurs causes. Bien entendu, chaque journal est analysé d'une façon succincte, et l'analyse reflète plus ou moins la ligne de conduite de chaque journal, surtout depuis le déclenchement de la guerre contre notre pays par les agresseurs venus d'Uganda le 01/10/1990.

Point n'est besoin de revenir en détail sur certaines considérations faites dans la note sous revue, je voudrais simplement émettre quelques observations sur trois journaux, à savoir : KANGURA, IJAMBO et LE DEMOCRATE.

1. KANGURA

Le comportement de KANGURA fait couler beaucoup d'encre. D'aucuns qualifient ses articles de "tendancieux", parce qu'il ose s'attaquer à certaines hautes personnalités qui sillonnent votre entourage et qui sont accusées d'être les complices des INYENZI-INKOTANYI. Ils disent que derrière le journaliste et son journal, il y a des gens bien placés pour avoir tous les renseignements et informations qu'ils distillent à son intention. Et d'ajouter qu'il n'est pas impossible que ce journal soit né sous le couvert de certains hauts responsables qui étaient attaqués par d'autres journaux comme KANGUKA et UHURANGA, en vue de l'utiliser pour...

D'autres reprochent à KANGURA d'être régionaliste, sans toutefois le prouver avec des pièces à l'appui. Pour sa part, le Chef du S.C.R. affirme que le journal KANGURA a beaucoup contribué à semer la division et la confusion au sein de la population. Et de conclure que si ce journal avait réellement la bonne intention de collaborer pour connaître tous les complices des INKOTANYI, il devrait utiliser d'autres moyens beaucoup plus discrets. Affirmation et conclusion gratuites ? Il n'est pas aisé de répondre à une telle question !

De l'avis des observateurs, KANGURA a tendu la main au S.C.R. qui n'a pas su saisir la balle au bond. J'aurais aimé, pour lever tout équivoque, que le Chef du S.C.R. fasse l'enquête proposée par KANGURA et tire les conclusions qui s'imposent pour vous montrer où se trouve la vérité. C'est cette approche qui aurait été plus édifiante, plus constructive.

HUMAN RIGHTS VIOLATIONS  
QUESTIONNAIRES (KINYARWANDA)  
OF A RIKEBESHA, CDR DOCS (REN &  
KINYARWANDA) (MAR 1993 AUG 1994)  
STATE DEPT/MAINSINGTON, DC (BOX 272)

TS 022

SECRET

SECRET

sinon je ne vois pas, à travers ladite analyse, les preuves tangibles qui permettent au S.C.R. de démentir incontestablement les prétendus articles tendancieux. Il est surprenant de constater que le Chef du S.C.R. tient le même langage que L. MININTER et le MINIJUST en ce qui concerne la condamnation de KANGURA. Malheureusement, les événements actuels ne leur donnent pas forcément raison, car s'il n'y avait pas de complices des INKOTANYI parmi les personnalités hautement placées, la guerre d'octobre 1990 serait peut-être terminée depuis belle lurette. Le S.C.R. devrait nous aider à démasquer tous les complices pour qu'ils soient punis. L'attaque de la ville de Ruhengeri vient encore une fois d'étaler cette complicité au grand jour et l'hebdomadaire Imvaho, dans son n° 880 du 4-10 février 1991, s'en est fait largement écho.

2. IJAMBO

Nous savons tous que le journal IJAMBO est KANGUKA qui a tout simplement changé de nom, gardant les mêmes rédacteurs et sans doute les mêmes bailleurs de fonds. Or, personne n'ignore la campagne de subversion menée par KANGUKA en étroite collaboration avec les INKOTANYI, avant octobre 1990.

si IJAMBO mélange actuellement des articles subversifs avec d'autres mitigés, c'est une façon de cacher la face et de ne pas s'attirer les foudres que méritait ce journal lorsqu'il s'appelait encore KANGUKA. Et ce périodique ne s'attaque pas moins à certaines autorités politiques du pays, souvent même sans pièces à l'appui.

En analysant attentivement les articles de "IJAMBO", je me rends compte qu'il s'agit d'un journal d'individus passionnés, opposés au pouvoir en place. Et je conclus qu'après l'instauration du multipartisme, IJAMBO sera un des journaux de l'opposition défendant un parti autre que le RNT.

Quant au fait qu'il soutient les partis sur base ethnique, il n'est pas le seul; même LE DEMOCRATE a soutenu cette idée dans son numéro 3. Et même si c'est contraire à la politique du pouvoir en place, je ne peux pas dire d'office que c'est subversif, c'est plutôt une question d'opinion. Cela ne devrait pas présentement nous tracasser outre mesure, puisque tout parti politique devra se conformer à la Charte Politique Nationale qui sera adoptée après le référendum.

3. LE DEMOCRATE

C'est un journal rédigé par des intellectuels, dont la plupart sont ou furent des fonctionnaires de l'Etat. Ils ont tous signé le document qui a été adressé le 1/9/1990 au Président de la Commission Nationale de Synthèse pour réclamer le multipartisme. Ils veulent donc le changement politique basé sur le multipartisme.

NOTICE: If the film image is less clear than this notice, it is due to the quality of the document being filmed.

HUMAN RIGHTS VIOLATIONS QUESTIONNAIRES (KINYAVANDU) CV OF A RUKERESHA, CDR DOCS (REN & KINYAVANDU) (MAR 1993-ANG 1994) STATE DEPT WASHINGTON, DC (BOX 212)

TSO 002

0007



